

Criteo

Société anonyme

32, rue Blanche

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

RBB Business advisors

133 bis, rue de l'Université

75007 Paris

S.A. au capital de 150 000 €

414 202 341 RCS Paris

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Criteo

Société anonyme

32, rue Blanche

75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Criteo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Criteo SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 669 517 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 4.1 Participations et autres immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et notamment à revoir la cohérence des multiples de valorisation utilisés avec les multiples de sociétés comparables, et à contrôler la cohérence des indicateurs financiers historiques avec les données issues de la comptabilité pour chacune des sociétés sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris - La Défense, le 23 février 2024

Les commissaires aux comptes

RBB Business advisors

Deloitte & Associés

A blue ink signature of Jean-Baptiste Bonnefoux, consisting of several overlapping horizontal strokes.A blue ink signature of Felicitas Cavagné, written in a cursive script.

Jean-Baptiste BONNEFOUX

Felicitas CAVAGNÉ

CRITEO SA

32 rue Blanche
75009 Paris

COMPTES ANNUELS
de l'exercice clos le
31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	2023	2022
Production vendue de services	35 989	25 313
Chiffre d'affaires net	35 989	25 313
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	155	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	-
Autres produits	203 159	199 455
Total des produits d'exploitation	239 303	224 768
Autres achats et charges externes	122 393	115 001
Impôts, taxes et versements assimilés	663	1 423
Salaires et traitements	4 362	4 376
Charges sociales	4 019	2 198
Dotations d'exploitation	-39	-
Autres charges	154 998	139 842
Total des charges d'exploitation	286 396	262 839
Résultat d'exploitation	-47 093	-38 071
Produits financiers de participations	82 310	13 091
Autres intérêts et produits assimilés	1 532	719
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 598	1 417
Différences positives de change	91 563	117 745
Total des produits financiers	183 003	132 972
Dotations financières aux amortissements et provisions	8 084	7 925
Intérêts et charges assimilées	10 977	8 637
Différences négatives de change	92 516	103 533
Total des charges financières	111 577	120 095
Résultat financier	71 426	12 877
Résultat courant avant impôts	24 333	-25 194
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 376	25 630
Produits exceptionnels sur opération en capital	67	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	108 877	18 582
Total des produits exceptionnels	130 320	44 212
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	85 219	46 205
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 996	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	55 467	103 634
Total des charges exceptionnelles	144 682	149 839
Résultat exceptionnel	-14 362	-105 627
Participation des salariés aux résultat de l'entreprise	11	-
Impôts sur les bénéfices	-4 934	-7 691
Bénéfice / Perte	14 894	-123 129

BILAN – ACTIF

En milliers d'euros	31.12.2023		31.12.2022	
	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
Concessions, brevets, droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations	669 517	-	669 517	667 355
Créances rattachées à des participations	186 908	-	186 908	226 984
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	27 638	1 340	26 298	26 435
Immobilisations financières	884 063	1 340	882 723	920 774
Actif immobilisé	884 063	1 340	882 723	920 774
Avances, acomptes versés ou commandés	60	-	60	14
Créances clients et comptes rattachés	42 085	34	42 051	74 037
Autres créances	106 746	-	106 746	127 962
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	-	-
Créances	148 831	34	148 797	201 999
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	73 719	-	73 719	52 486
<i>Disponibilités</i>	349 648	-	349 648	390 507
Actif circulant	572 258	34	572 224	645 005
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 535	-	1 535	1 978
Charges constatées d'avance	1 586	-	1 586	1 572
Ecart de conversion actif	6 197	-	6 197	5 295
Total Actif	1 465 639	1 374	1 464 265	1 574 623

BILAN – PASSIF

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 529	1 581
Primes d'émission, de fusion, d'apport	169 448	225 310
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	232	232
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	13 967	13 967
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	583 806	706 936
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	14 894	-123 129
Subventions d'investissements	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total Capitaux propres	783 876	824 896
Provisions pour risques	70 146	121 102
Total Provisions pour risques et charges	70 146	121 102
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 336	7 694
Emprunts, dettes financières diverses	511 037	486 284
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 530	39 049
Dettes fiscales et sociales	7 367	7 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	48 693	75 553
Total des dettes	595 963	616 342
Ecart de conversion passif	14 280	12 283
Total Passif	1 464 265	1 574 623

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Les informations ci-après constituent l'annexe aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Cette dernière fait partie intégrante des états financiers qui concernent les comptes annuels de la société Criteo SA, société immatriculée au registre de commerce de Paris sous l'identification numéro 484 786 249, et dont le siège est sis au 32 rue Blanche à Paris (75009). Cette société est la société consolidante du Groupe Criteo.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Sommaire

COMPTE DE RESULTAT	2
BILAN – ACTIF	3
BILAN – PASSIF	3
ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	5
1 NOTE 1 – DESCRIPTION DE LA SOCIETE	7
2 NOTE 2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	7
2.1 Liquidation de la branche coréenne	7
2.2 Acquisition d'Iponweb	7
2.3 Programmes de rachat d'actions propres	7
2.4 Opérations de réduction de capital	8
3 NOTE 3 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
3.1 Bases de préparation	9
3.2 Conversion des éléments en devise étrangère	9
3.3 Instruments dérivés	9
4 NOTE 4 – ACTIF IMMOBILISE	10
4.1 Participations et autres immobilisations financières	10
5 NOTE 5 – ACTIF CIRCULANT	11
5.1 Etat des échéances des créances	12
5.2 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	12
6 NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES	13
6.1 Plans d'actions	14
6.2 Plans de BSPCE, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuits destinés au personnel du group Criteo	14
6.3 Bons de souscription d'actions (BSA) non destinés aux membres du personnel	16
7 NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17
7.1 Provisions pour perte de change	17
7.2 Provisions sur plans d'actions	17
7.3 Autres Provisions pour risques et charges	18
8 NOTE 8 – DETTES	19
8.1 Dettes financières	19
8.2 Etat des échéances des dettes	19
9 NOTE 9 – COMPTE DE RESULTAT	19
9.1 Chiffre d'affaires	20
9.2 Ventilation des dotations/reprises de provisions et de dépréciations	20
9.3 Résultat financier	20
9.4 Résultat exceptionnel	21
9.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	22
10 NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS	23
10.1 Engagements hors bilan	24
10.2 Effectif moyen	24
10.3 Rémunération des dirigeants	25
10.4 Honoraires des commissaires aux comptes	25
10.5 Liste des filiales et participations	25
10.6 Evénements postérieurs à la clôture	26

1 NOTE 1 – DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

Criteo SA est la société mère du groupe Criteo.

Elle exerce une activité de gestion des participations financières qui lui permettent d'avoir le contrôle direct ou indirect des sociétés du Groupe.

Elle a opté en faveur du régime d'intégration fiscale, qui comprend la société mère en tant que tête de l'intégration fiscale et ses principales filiales françaises.

Elle définit la politique de financement et de gestion des liquidités du Groupe et met en œuvre la politique de couverture des risques de change et de taux pour faire face à ses engagements et à ses besoins d'investissement.

2 NOTE 2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

2.1 Liquidation de la branche coréenne

Le 27 avril 2023, Criteo a ouvert la branche coréenne, basée à Séoul, sous le nom de Criteo S.A ; Branche coréenne, dans le strict but de recouvrer une somme due à Criteo par les autorités fiscales coréennes. Suite à la perception de cette somme, la branche coréenne a été liquidée le 1^{er} décembre 2023.

2.2 Acquisition d'Iponweb

Le 1^{er} août 2022, le Groupe a conclu un contrat-cadre d'achat, qui prévoyait l'acquisition de l'activité d'Iponweb, une société AdTech leader sur le marché avec des capacités de trading de médias.

Le prix d'acquisition se décompose en une partie fixe de 290,2 millions de dollars pour l'acquisition d'Iponweb, plus un complément de prix d'un maximum de 100 millions de dollars payable en fonction de la réalisation de certains objectifs de chiffre d'affaires net de l'activité Iponweb pour les exercices 2022 et 2023.

Dans le cadre de ce contrat cadre, certaines des filiales ainsi que des actifs du groupe Iponweb ont été acquis directement par des filiales de Criteo SA. Criteo SA a avancé à ses filiales la majeure partie des fonds ayant servi à l'acquisition. Quant à Criteo SA, celle-ci n'a acquis en propre que les titres de quatre filiales d'Iponweb pour un montant de 104,8 millions de dollars (102,7 millions d'euros). La valeur de ses titres est susceptible d'évoluer en cas d'ajustement de la valeur du complément de prix.

Ce montant a été porté au poste immobilisation financières à l'actif de Criteo SA.

En mars 2023, Criteo SA s'est acquitté d'une partie du complément de prix pour un montant total de 20,2 millions d'euros (22,0 millions de dollars).

Au 31 décembre 2023, la valeur résiduelle du complément de prix s'établit à 46,5 millions d'euros et est présentée en autres dettes.

2.3 Programmes de rachat d'actions propres

Le 5 février 2021, le Conseil d'administration de Criteo a autorisé un programme de rachat d'actions (le "SBB4") d'un montant maximum de 100 millions de dollars d'American Depositary Shares en circulation de la Société (la "Première Tranche SBB4") qui a ensuite été étendu, par une décision du Conseil d'administration datée du 28 octobre 2021, à 175 millions de dollars d'American Depositary Shares en circulation de la Société (la "Seconde Tranche SBB4").

Une seconde extension du programme a été autorisée sur décision du Conseil d'administration datée du 3 février 2022, à 280 millions de dollars d'American Depositary Shares en circulation de la Société (la "Troisième Tranche SBB4").

Le 7 décembre 2022, le Conseil d'Administration a voté une nouvelle extension de 200 millions de dollars d'American Depositary Shares en circulation pour atteindre un montant global du programme de 480 millions de dollars, étendu jusqu'au 31 juillet 2024

La première tranche du programme SBB4 a été achevée en décembre 2021, la seconde en mars 2023.

La tranche 3 du programme SBB4 a été commencée au cours de l'exercice 2022 pour une acquisition de 5 135 359 actions propres au cours de l'exercice et a continué en 2023 pour une acquisition de 4 086 624 actions.

Au 31 décembre 2023, Criteo possède 3 446 811 actions propres, dont 2 311 206 actions propres dédiées à satisfaire les obligations de la société dans le cadre de ses plans d'actions pour les employés, et 1 135 605 actions propres pouvant être utilisées pour les activités de fusion et d'acquisition.

En février 2024, le Conseil d'Administration a voté l'extension du programme pour une limite total de 630 millions de dollars.

2.4 Opérations de réduction de capital

Au cours de l'exercice 2023, Criteo SA a procédé à une réduction de capital d'un montant de 54 625 d'euros par voie d'annulation de 2 000 000 actions propres non dédiées aux RSU pour un montant de 53 millions d'euros et 185 000 actions dédiées aux RSU pour un montant de 4 millions d'euros.

3 NOTE 3 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Bases de préparation

Les comptes sociaux de CRITEO SA sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

3.2 Conversion des éléments en devise étrangère

Les charges et produits en devise étrangère sont enregistrés au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de change de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est, le cas échéant, portée au bilan en « Ecart de conversion ».

En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

3.3 Instruments dérivés

Le risque de change est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie libellé en devise étrangère.

Criteo SA couvre sa propre exposition commerciale ainsi que l'exposition de ses filiales, sur une base nette par paire de devises. Cette couverture macroéconomique ne remplit pas les critères de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés qui n'entrent pas dans une relation de couverture sont qualifiés de position ouverte isolée. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan, en contrepartie d'un compte « d'écart de conversion ». Les plus-values latentes restent au niveau du bilan et les moins-values latentes entraînent une provision financière.

4 NOTE 4 – ACTIF IMMOBILISE

4.1 Participations et autres immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participations, des créances rattachées et des autres immobilisations financières.

Titres de participation

Les valeurs brutes des titres de participation sont enregistrées au coût d'acquisition hors frais accessoires. Les frais d'acquisition des titres sont enregistrés en charges au compte de résultat.

Les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables (le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis de fusion affectés) n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères dont les principaux sont :

- la valeur des capitaux propres ;
- les multiples de chiffre d'affaire ou d'EBITDA ;

Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable.

Les dépréciations sont comptabilisées en résultat financier, y compris les reprises de dépréciations réalisées dans le cadre d'une cession de participation. Les résultats de cession de titres de participation sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Créances rattachées

Les prêts aux filiales sont comptabilisés en créances rattachées à des participations et sont évalués à leur valeur nominale. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non-recouvrement.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont principalement constituées des actions propres détenues par Criteo et non affectées aux programmes de RSU et de PSU. Elles sont converties en euros à la date d'acquisition et conservées pour ce coût historique.

Si la valeur de l'action convertie en euros au cours de clôture devient inférieure à la valeur brute des actions propres détenues, une dépréciation est enregistrée.

Variation de l'exercice

La variation des actifs financiers immobilisés au cours de l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022	Acquisition / Dotations	Cession / Reprises	31/12/2023
Participations	670 350	3 162	-3 995	669 517
Créances rattachées à participations	226 984	6 772	-46 848	186 908
Autres immobilisations financières	27 544	54 494	-54 400	27 638
Valeurs brutes	924 878	64 428	-105 243	884 063
Participations	-2 996		2 996	-
Autres immobilisations financières	-1 108	-1 340	1 108	-1 340
Dépréciation	-4 104	-1 340	4 104	-1 340
Valeurs nettes	920 774	63 088	-101 139	882 723

Les principaux mouvements de l'exercice concernent les éléments suivants :

- Conversion en capital de la dette inter-compagnie de la filiale brésilienne Criteo Brazil envers son actionnaire unique, Criteo SA, pour un montant de 3,1 millions d'euros, sans aucune émission d'action au profit de Criteo SA
- Cession de la totalité des titres de participation de Condigolabs SAS le 20 décembre 2023, soit 40% du capital global de la société, conformément à l'option de vente accordée à Criteo SA par la convention conclue entre les principaux actionnaires de Condigolabs SAS, se traduisant par une moins value de cession de 0,9 million d'euros.
- Sortie des titres de Gemini HoldCo LLC en mai 2023 pour une valeur nette comptable nulle (titres entièrement dépréciés à l'ouverture de l'exercice 2023)
- Prêt accordé à la filiale australienne Criteo Australia pour 6,8 millions d'euros en février 2023
- Remboursement des prêts accordés aux filiales pour un montant global de 46,8 millions d'euros (principalement Criteo Corp pour 35,0 millions d'euros et Criteo UK pour 5,8 millions d'euros)
- Annulation de 2 000 000 actions propres non dédiées aux RSU pour un montant de 53 millions d'euros

5 NOTE 5 – ACTIF CIRCULANT

5.1 Etat des échéances des créances

<i>En milliers d'euros</i>	Créances brutes	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	186 908		186 908
Prêts	-		-
Autres immobilisations financières	27 638	27 638	
Avances, acomptes versés/commandes	60	60	
Autres créances clients	42 085	42 085	
Autres créances sociales	70	70	
Impôts sur les bénéfiques	14 956	14 956	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 275	2 275	
Autres impôts, taxes et versements associés	100	100	
Groupe et associés	84 487	84 487	
Débiteurs divers	4 857	4 857	
Charges constatées d'avance	1 586	1 586	
Total	365 022	178 114	186 908
Montant des prêts accordés en cours de l'exercice	6 772		
Remboursements obtenus en cours de l'exercice	46 848		

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont classées, en bas de bilan et dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance en distinguant les créances à un an au plus et à plus d'un an.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les produits à recevoir rattachés aux postes de créances s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Clients - Factures à émettre	23 584	18 058
Intérêts courus débiteurs	1 168	622
Etat-Produits à recevoir	-	539
Autres produits à recevoir	-	-
Total	24 752	19 219

5.2 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités se détaillent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Brut	Dépréciation	Net au 31.12.2023	Net au 31.12.2022
Valeurs mobilières de placement	10 004	-	10 004	-
Actions propres affectées à des plans	63 715	-	63 715	52 486
Disponibilités	349 648	-	349 648	390 507
Total	423 367	-	423 367	442 993

Les actions propres détenues qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Elles ne sont pas dépréciées en fonction de leur valeur vénale en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif dans les conditions décrites dans les principes comptables relatifs aux provisions exposées dans la note 7.2.

Les mouvements du nombre d'actions auto-détenues affectées à des plans au cours de l'exercice 2023 sont les suivants :

<i>En milliers d'euros - hors nombre d'actions</i>	Nombre d'actions	Valeur brute	Valeur nette des VMP
Montants au 31 décembre 2022	1 957 169	52 486	52 486
Actions propres acquises et affectées aux plans	2 218 711	61 483	61 483
Actions propres livrées aux salariés	-1 864 674	-50 254	-50 254
Montants au 31 décembre 2023	2 311 206	63 715	63 715

Au 31 décembre 2023, le poste Disponibilités et valeurs mobilières de placement comprend 2 311 206 actions Criteo affectées à des plans déterminés, pour une valeur brute de 63,7 millions d'euros.

6 NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation selon la méthode préférentielle en une seule fois et pour un montant net d'impôt.

Le capital social est composé de 61 165 663 actions ordinaires d'une valeur nominale de € 0,025 soit un capital de 1 529 milliers d'euros.

La variation de l'exercice se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros	Nombre de titres	Capital	Primes d'émission	Autres réserves, report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2022	63 248 728	1 581	225 310	721 134	-123 129	824 896
Affectation du résultat 2022	-			-123 129	123 129	-
Augmentation de capital	101 935	3	1 795			1 797
Réduction de capital	-2 185 000	-55	-57 657			-57 712
Autres mouvements	-					-
Résultat de l'exercice 2023	-				14 894	14 894
Capitaux propres au 31 décembre 2023	61 165 663	1 529	169 448	598 005	14 894	783 875

6.1 Plans d'actions

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE), d'options de souscription d'actions (OSA), de bons de souscription d'actions (BSA) et d'actions gratuites suivants :

- **Plan 5.** Assemblée générale des actionnaires du 18 novembre 2011, autorisant l'attribution d'un maximum de 2 800 000 OSA ou BSPCE.
- **Plan 6.** Assemblée générale des actionnaires du 14 septembre 2012, autorisant l'attribution d'un maximum de 1 654 290 OSA ou BSPCE.
- **Plan 7.** Assemblée générale des actionnaires du 2 août 2013, autorisant l'attribution d'un maximum de 6 627 237 OSA ou BSPCE.
- **Plan 8.** Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2014, autorisant l'attribution d'un maximum de 9 935 710 OSA, RSU et PSU. Pour ce plan et les suivants, les actions gratuites attribuées aux salariés de Criteo sont soumises uniquement à une condition de présence (RSU). Celles attribuées aux membres de la direction générale, de certains cadres dirigeants et certains salariés, sont conditionnées à la réalisation d'objectifs de performance internes spécifiques et de conditions de présence (PSU).
- **Plan 11.** Assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2018 autorisant l'attribution d'un maximum de 4 200 000 OSA, BSA ou actions gratuites, dont un maximum de 150 000 BSA.
- **Plan 12.** Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2019 autorisant l'attribution d'un maximum de 6 200 000 OSA, BSA ou actions gratuites, dont un maximum de 175 000 BSA.
- **Plan 13.** Assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2020 autorisant l'attribution d'un maximum de 6 463 000 OSA ou actions gratuites.
- **Plan 14.** Assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2021 autorisant l'attribution d'un maximum de 7 800 000 OSA ou d'actions gratuites.
- **Plan 15.** Assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2022 autorisant l'attribution d'un maximum de 9 000 000 OSA ou d'actions gratuites.
- **Plan 16.** Assemblée générale des actionnaires du 13 juin 2023 autorisant l'attribution d'un maximum de 7 000 000 OSA ou d'actions gratuites

Lors de l'exercice de BSPCE et d'OSA, le Groupe remet aux attributaires des actions ordinaires nouvellement émises de la Société-mère. Lors de l'acquisition des actions gratuites, le Groupe remet également des actions ordinaires nouvellement émises de la Société-mère sauf pour les plans entrant dans le cadre des programmes de rachats d'actions (note 5.2).

6.2 Plans de BSPCE, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuits destinés au personnel du group Criteo

Calendrier d'attribution.

BSPCE et OSA. Les bénéficiaires peuvent exercer leurs BSPCE ou leurs OSA sur la base du calendrier d'acquisition suivant pour le Plan 3 amendé au Plan 16 :

- jusqu'à un quart (1/4) des options de souscription d'actions à partir du premier anniversaire de la date d'attribution,
- puis, jusqu'à un seizième (1/16) à la fin de chaque trimestre écoulé suivant le premier anniversaire de la date d'attribution, et ce pendant trente-six (36) mois à compter de cette date et,
- au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Lorsque l'action de la Société-mère n'était pas cotée sur un marché boursier à la date d'attribution, les prix d'exercice ont été déterminés par référence à la dernière augmentation du capital intervenue depuis la date d'attribution, à moins que le Conseil d'administration en décide autrement. Depuis la cotation de l'action de la Société-mère en octobre 2013, les prix d'exercice sont déterminés par référence au cours de clôture de bourse la veille de la date d'attribution, en respectant une valeur minimale égale à 95% de la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

RSU et PSU. Les attributions d'actions gratuites sont soumises au calendrier suivant : 50% des actions seront acquis à l'issue d'une période de deux ans et 6,25% à la fin de de chaque trimestre suivant la première période de deux ans, et ce pendant vingt-quatre (24) mois.

Evolution du nombre de BSPCE / OSA en circulation

Titres/Plans En nombre de titres	Date d'attribution	Prix d'exercice	Titres au 1.1.2023	Titres créés	Titres exercés	Titres annulés	titres attribués	Titres expirés	Titres au 31.12.2023
OSA / BSPCE Plan 5	Nov 2011 - May 2012	5,95 €		-		-	-	-	-
OSA / BSPCE Plan 6	Oct 2012 - April 2013	€8.28 - €10.43	1 468	-	-888		-	-580	-
OSA / BSPCE Plan 7	Sept 2013 - April 2014	€12.08 - €38.81	32 276	-	-19 615	-480	-	-2 961	9 220
OSA / BSPCE Plan 8	July 2014 - June 2016	€22.95 - €47.47	126 369	-	-23 114	-5 453	-	-	97 802
OSA Plan 11	July 2018 - June 2019	€15.86 - €17.98	16 845	-			-	-	16 845
OSA Plan 12	July 2019 - June 2020	€8.66 - €15.67	195 371	-			-	-	195 371
Total			372 329	-	-43 617	-5 933	-	-3 541	319 238

Evolution du nombre d'Actions gratuites en circulation

Titres/Plans En nombre de titres	Date d'attribution	Cours moyen	Titres au 1.1.2023	Titres créés	Titres exercés	Titres annulés	titres attribués	Titres expirés	Titres au 31.12.2023
RSU Plan 10	July 2017 - June 2018	€22.92 - €44.37	-	-	-			-	-
RSU Plan 11	July 2018 - June 2019	€24.92 - €44.37	14 566	-	-		-14 566	-	-
PSU / RSU Plan 12	July 2019 - June 2020	€3.29- €17.44	527 665	-	-	-8 228	-412 172	-	107 265
PSU / RSU Plan 13	June 2020 - June 2021	€10.79- €33.36	1 374 758	-	-	-33 140	-914 633	-	426 985
PSU / RSU Plan 14	June 2021 - June 2022	€27.92 - €35.64	2 939 839	-	-	-246 910	-338 851	-	2 354 078
RSU Plan 15	July 2022 - Dec 2022	€25.5 - €30.25	1 015 595	1 250 863	-	-194 797		-	2 071 661
RSU Plan 16	July 2023 - Dec 2023	€23.18 - €29.72	-	1 000 030		-6 360		-	993 670
Total			5 872 423	2 250 893	-	-489 435	-1 680 222	-	5 953 659

2 960 243 actions propres ont été transférées au Fondateur (appelées Actions soumises à restriction ou "LUS"), en contrepartie partielle de l'acquisition d'Iponweb le 1er août 2022.

6.3 Bons de souscription d'actions (BSA) non destinés aux membres du personnel

En plus de l'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription d'actions et de BSPCE, les actionnaires de la Société-mère ont également autorisé l'attribution de bons de souscription d'actions (BSA) non destinés aux membres du personnel, comme indiqué ci-après.

Les bénéficiaires peuvent exercer leurs BSA sur la base du calendrier d'acquisition suivant :

- Plan D (membre de l'Advisory Board) : jusqu'à un vingt-quatrième (1/24) à la fin de chaque mois suivant la date d'attribution, et ce au pendant vingt-quatre (24) mois à compter de cette date, et, au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.
- Plan D (non membre de l'Advisory Board) : un tiers (1/3) à la date d'attribution, un tiers (1/3) au premier anniversaire de la date d'attribution, un tiers (1/3) au deuxième anniversaire de la date d'attribution, au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.
- Pour les Plans E, F, G : jusqu'à un quart (1/4) des options de souscription d'actions à partir du premier anniversaire de la date d'attribution, puis, jusqu'à un seizième (1/16) à la fin de chaque trimestre écoulé suivant le premier anniversaire de la date d'attribution, et ce pendant trente-six (36) mois à compter de cette date et, au plus tard dans les dix (10) ans à compter de la date d'attribution.

Lorsque l'action de la Société-mère n'était pas cotée sur un marché boursier à la date d'attribution, les prix d'exercice ont été déterminés par référence à la dernière augmentation du capital intervenue depuis la date d'attribution, à moins que le Conseil d'administration en décide autrement. Depuis la cotation de l'action de la Société-mère en octobre 2013, les prix d'exercice sont déterminés par référence au cours de clôture de bourse la veille de la date d'attribution, en respectant la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

Lors de l'exercice de BSA, le Groupe remet aux attributaires des actions ordinaires de la Société-mère nouvellement émises.

Détails des plans de BSA non destinés à des membres du personnel

	Plan D	Plan E	Plan F	Plan G
Dates of grant (Boards of Directors)	October 2012 - March 2013	March 2015 - October 2015	April 2016 - March 2017	July 2017 - October 2017
Vesting period	2 years	1 - 4 years	1 - 4 years	1- 4 years
Contractual life	10 years	10 years	10 years	10 years
Expected warrant life	P08Y00M00D	4 - 9 years	4 - 9 years	4 - 9 years
Number of warrants granted	125 784	38 070	59 480	46 465
Exercise price	€8.28 - €9.65	€35.18 - €41.02	€33.98 - €43.42	€35.80- €44.37

Evolution du nombre de BSA non destinés à des membres du personnel

Titres/Plans En nombre de titres	Date d'attribution	Prix d'exercice	Titres au 1.1.2023	Créés	Exercés	Annulés	Attribués	Expirés	Titres au 31.12.2023
BSA D	October 2012 - March 2013	€8.28 - €9.65	10 200	-	-10 200	-	-	-	-
BSA E	March 2015 - October 2015	€35.18 - €41.02	15 460	-	-	-	-	-	15 460
BSA F	April 2016 - March 2017	€33.98 - €43.42	37 195	-	-	-	-	-	37 195
BSA G	July 2017 - October 2017	€35.80- €44.37	239 920	-	-48 118	-	-	-	239 920
Total			302 775	-	-58 318	-	-	-	244 457

7 NOTE 7 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société. L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour remplir son obligation.

La variation des provisions pour risques et charges sur l'exercice 2023 se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Provisions pour litiges	225	—	-120	105
Provisions pour pertes de change	7 599	6 197	-7 599	6 197
Provisions RSU	52 291	62 889	-52 291	62 889
Autres provisions pour risques et charges	60 987		-60 032	955
Provisions pour risques et charges	121 102	69 086	-120 042	70 146

Les principales variations de la période concernent :

- Reprise de la provision de 60 millions d'euros en lien avec une amende infligée par la CNIL en août 2022 dont 40 millions d'euros correspondants au montant définitif de l'amende, suite à la décision de la CNIL rendue en juin 2023. Criteo a effectué le paiement requis au cours du 3ème trimestre 2023.
- Dotation nette des reprises de 10,6 millions d'euros sur la provision pour RSU

7.1 Provision sur perte de change

Les moins-values latentes constatées en écarts de change actifs, y compris celles générées par les instruments dérivés traités en POI, sont intégralement provisionnées.

7.2 Provision sur plans d'actions

Certains salariés du groupe Criteo reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres. Cette rémunération prend la forme de plans d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'options d'achat d'actions.

Plans dénoués par l'émission d'actions nouvelles

Aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces plans conformément aux dispositions de l'article 624-6 du PCG. C'est notamment le cas des plans de OSA et de BPSCE.

Plans dénoués par l'attribution d'actions existantes

À la date d'attribution, ces actions gratuites et options d'achat d'actions ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel. Celle-ci n'intervient qu'à la date de livraison des actions gratuites ou à la levée des options d'achat d'actions.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lors de la décision de la Société de procéder à l'attribution d'un plan d'actions gratuites ou d'options sur actions, dès lors que l'obligation de remise d'actions existantes aux employés génère, de manière probable ou certaine, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Lorsque l'acquisition des actions gratuites est explicitement subordonnée au fait que l'attributaire reste au service de Criteo SA pendant une période future déterminée (« période d'acquisition »), le montant de la provision est reconnu linéairement sur la période d'acquisition.

La Société détient des actions propres attribuées à ses plans d'actions gratuites (« RSU » et « PSU ») et reconnaît une provision pour risques et charges à ce titre de la manière suivante :

- Pour la part attribuable aux salariés de Criteo S.A, au fur et à mesure de l'acquisition des droits
- Pour la part attribuable aux salariés des filiales du Groupe, à la date d'affectation de ces actions propres aux plans d'actions gratuites.

Se référer à la note 6.2 pour plus de détail sur les plans en vigueur au 31 décembre 2023.

7.3 Autres Provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges sont notamment constituées des provisions pour risques sociaux et fiscaux, des provisions pour risques de change et des provisions pour risque exceptionnel.

Amende CNIL. En novembre 2018, Privacy International a déposé une plainte auprès de certaines autorités de protection des données, dont la CNIL, contre Criteo et un certain nombre d'autres sociétés de technologie publicitaire, arguant que certaines des pratiques de ces sociétés n'étaient pas conformes au RGPD. En janvier 2020, la CNIL a ouvert une enquête formelle. Le 3 août 2022, le rapporteur désigné a publié un rapport faisant état de diverses violations du RGPD et comprenant une sanction financière proposée contre Criteo de 60,0 millions d'euros. Compte tenu de ce rapport, la pénalité proposée a été enregistrée en provision pour risques au 31 décembre 2022.

En juin 2023, la CNIL a émis sa décision finale et a fixé le montant de l'amende à 40,0 millions d'euros. Criteo s'est acquitté du paiement au cours du 3ème trimestre 2023. La provision a donc été extournée dans son intégralité.

La décision de la CNIL fait référence à des éléments anciens et ne requiert pas que la société apporte des changements à ses pratiques actuelles. Criteo a par ailleurs fait appel de cette décision auprès du Conseil d'Etat.

8 NOTE 8 – DETTES

8.1 Dettes financières

Les frais de mise en place des financements et d'ouverture de lignes de crédit sont étalés sur la durée des contrats.

Réserve de liquidité

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose de 2 lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un pool de banques de premier rang d'un montant total de 428,5 millions d'euros. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats.

8.2 Etat des échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant brut 31.12.2023	Inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieure à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 336	4 336		
Emprunts et dettes financières divers	511 039	446 873	64 166	
Fournisseurs et comptes rattachés	24 530	24 530		
Personnel et comptes rattachés	1 972	1 972		
Impôts sur les bénéfices	2 095	2 095		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 693	1 693		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 607	1 607		
Autres dettes	48 693	48 693		
Total	595 965	531 799	64 166	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice 24 753

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès des associés

Les principaux éléments composant les postes des dettes au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- Emprunts et dettes financières diverses:
 - Comptes courants créditeurs avec les filiales, principalement Criteo Corp (146,0 millions d'euros), Criteo Technology (142,9 millions d'euros)
 - Emprunts auprès des filiales: le Japon (64,2 millions d'euros), Bidswitch GmbH (56,3 millions d'euros)
- Autres dettes: 46,5 millions d'euros en lien avec le montant estimé du complément de prix sur l'acquisition d'Iponweb, tel que décrit en note 2.2

9 NOTE 9 – COMPTE DE RESULTAT

9.1 Chiffre d'affaires

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de Criteo SA comprend essentiellement des prestations de services facturées aux filiales du groupe.

En milliers d'euros	France	Etranger	Total
Prestations de services	22 224	12 033	34 257
Produits des activités annexes		1 732	1 732
Chiffre d'affaires			35 989

Ventilation des dotations/reprises de provisions et de dépréciations

En milliers d'euros	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Amortissement immobilisation				—
Dépréciations clients				—
Dépréciation sur stock				—
Provisions risques d'exploitation	-27	34		7
Résultat d'exploitation	-27	34	—	7
Provisions sur titres	2 996		-2 996	—
Provisions sur actions propres	1 108		-1 108	—
Provisions pour perte de change	7 599	7 537	-7 599	7 537
Autres				—
Résultat financier	11 703	7 537	-11 703	7 537
Amortissement dérogatoire				—
Provision sur RSU / PSU	52 291	62 889	-52 291	62 889
Provisions risques exceptionnels	61 239		-60 152	1 087
Résultat exceptionnel	113 530	62 889	-112 443	63 976
Total	125 206	70 460	-124 146	71 520

9.3 Résultat financier

Outre le résultat financier issu des opérations en devises, des dérivés de change et des provisions pour pertes de change, Criteo SA perçoit des dividendes et intérêts versés par les filiales.

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Reprises sur provisions , dépréciations et transferts de charges	7 598	1 417
Produits des participations	82 310	13 091
Différences positives de changes sur créances et dettes financières	91 563	117 745
Autres intérêts et produits assimilés	1 532	719
Total produits financiers	183 003	132 972
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 084	7 925
Différences négatives de changes sur créances et dettes financières	92 516	103 533
Intérêts et charges assimilés	10 977	8 637
Total charges financières	111 577	120 095
Résultat financier	71 426	12 877

Au 31 décembre 2023, les dérivés de changes enregistrés en position ouverte isolée sont principalement des contrats d'achat à terme de devises. Leur juste valeur est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023	<1 an	>1 an	31/12/2022
EURAUD	-11 219	-11 219		11 977
EURBRL	-31 733	-31 733		12 524
EURCAD	-4 106	-4 106		15 055
EURCHF	-2 388	-2 388		995
EURCNH	-531	-531		-246
EURGBP	-14 785	-14 785		-3 274
EURJPY	-156 506	-156 506		63 253
EURKRW	-47 891	-47 891		111 280
EURSEK	2 977	2 977		-16 024
EURUSD	319 605	319 605		-504 091
Dérivés d'exploitation	13 402	13 402	-	-308 551
EURAUD	-85 503	-85 503		131 307
EURCAD	-34 553	-34 553		57 613
EURCNH	-52 430	-52 430		-22 858
EURGBP	18 784	18 784		263 955
EURJPY	309 245	309 245		1 896 896
EURKRW	-57	-57		-172
EURSEK	-239	-239		61 273
EURUSD	2 056 978	2 056 978		713 038
Dérivés financiers	2 212 225	2 212 225	-	3 101 052
EUR / KRW			-	
Cross-currency SWAP	-	-	-	-

9.4 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (notamment les résultats sur cession d'immobilisations, rappels ou dégrèvements d'impôt autres qu'impôts sur les bénéfices).

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 376	25 630
Produits exceptionnels sur opérations en capital	67	-
Reprise sur provisions pour risques et charges	108 877	18 583
Total Produits exceptionnels	130 320	44 213
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	85 219	46 205
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 996	-
Dotations aux provisions R&C	55 467	103 634
Total charges exceptionnelles	144 682	149 839
Résultat exceptionnel	-14 362	-105 626

A la clôture 2023, le résultat exceptionnel est essentiellement composé de:

- Impact net du coût des plans de RSU pour 33 millions d'euros
- Impact net de la reprise de provision pour la CNIL pour 20 millions d'euros

9.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Criteo SA est la société mère d'un groupe fiscal composé, depuis le 1er janvier 2011, de la société Criteo France SAS située 32 rue Blanche 75009 PARIS et depuis le 1er janvier 2022 de la société Criteo Technology SAS située au 32 rue Blanche 75009 PARIS. La société Storetail Marketing Services SA qui était située 32 rue Blanche 75009 PARIS et avait intégré le groupe d'intégration fiscale au 1er janvier 2019 a été absorbée en 2020 par Criteo SA.

Pour les filiales, la charge d'impôt est comptabilisée comme en l'absence d'intégration, le Groupe Criteo ayant fait le choix du régime de neutralité. La société mère comptabilise l'impôt du groupe, et capte les éventuelles économies et charges d'impôt générées par le groupe fiscal.

L'impôt sur les bénéfices se ventile de la manière suivante :

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	-47 093	553	-46 540
Résultat financier	71 426	-687	70 739
Résultat exceptionnel	-14 362	5 068	-9 294
Participations des salariés	-11		-11
Résultat comptable	9 960	4 934	14 894

Le montant de l'impôt indiqué correspond à l'effet de l'intégration fiscale :

- - 7,6 millions d'euros: correspond essentiellement à l'impôt remonté par les entités membres du groupe d'intégration fiscale
- 2,5 millions d'euros: charge d'impôt au titre du groupe d'intégration fiscale pour l'exercice 2023

Les accroissements et allègements futurs de la dette d'impôts se détaillent de la manière suivante :

Allègements de la dette future d'impôt	Base	Effet impôt
C3S N-1	418	105
Effort construction N-1	14	4
Ecart de change	8 255	2 064
Provision RSU	38 446	9 612
Honoraires CAC	2 110	528
Total en Keuros	49 827	12 457

Accroissements de la dette future d'impôt	Base	Effet impôt
Ecart de change	-4 754	-1 189
C3S N	-496	-124
Effort construction N	-230	-58
Provision RSU	-33 741	-8 435
Frais d'acquisition de titres	-723	-181
Honoraires CAC	-2 110	-528
Total en Keuros	-42 054	-10 514

10 NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS

10.1 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2023
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	176
Autres engagements donnés	
Garantie bancaire autonome	3 144
Engagements donnés	3 320
Engagements reçus	-
Engagements réciproques	-
Total des engagements hors bilan	3 320

Engagements de retraite

En application de la législation et des conventions collectives en vigueur, la Société verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ en retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge sur l'exercice.

Les engagements en matière de retraite, qui correspondent aux indemnités de départ à la retraite, sont évalués au 31 décembre 2023 selon la méthode rétrospective. Cette méthode tient compte de l'âge et de l'ancienneté actuels de chaque salarié, de leur espérance de vie jusqu'à 65 ans ainsi que de la probabilité de présence dans l'entreprise à cet âge.

Le barème retenu concernant le nombre de mois de salaire d'indemnité est celui de la convention collective SYNTEC ; le montant de départ à la retraite est ainsi égal à 1 mois par année de présence, plus 1/5 de mois à partir de la 6ème année.

Le calcul est estimé à partir des rémunérations versées sur l'exercice et tient compte d'un taux de rotation par tranches d'âge, d'un taux d'actualisation de 3,90%, d'un taux de revalorisation des salaires de 6,96% et d'un taux de charges sociales de 48%.

La société n'applique pas la méthode préférentielle de comptabilisation des IFC préconisée par l'ANC n°2014-3.

Le montant de l'engagement est de 176 151 euros au 31 décembre 2023.

Autres engagements

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

10.2 Effectif moyen

L'effectif moyen de la société au 31 décembre 2023 se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	24	20
Effectif moyen	24	20

Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence. Le montant des jetons de présence versé aux administrateurs de la Société s'est élevé à 2 227 milliers d'euros en 2023 (2 156 milliers d'euros en 2022).

La rémunération des dirigeants par catégorie n'est pas fournie car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

Conformément à la législation en vigueur, aucune avance ni crédit n'ont été consentis en faveur des dirigeants et mandataires sociaux.

10.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés de Criteo SA s'élève à 122 900 euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

10.5 Liste des filiales et participations

Au 31 décembre 2023, Criteo SA détient les filiales et participations suivantes :

<i>Filiales En Keuros</i>	Valeur brute des titres	VNC	Créances rattachées	Capital Social (CS)	Capitaux propres (hors CS 2023)	% de détention	Dividendes distribués en 2023	Chiffre d'affaires 2023	Résultat Net 2023 (RN)
Criteo France (France)	28 355	28 355		1 297	8 850	100 %		110 880	314
Criteo Ltd (Royaume-Uni)	33 867	33 867	10	115	-2 300	100 %		56 604	430
Criteo GmbH (Allemagne)	512	512	3	25	10 507	100 %	-468	244 355	1 227
Criteo BV (Pays-Bas)	100	100		100	3 535	100 %		44 685	601
Criteo Corp (Etats-Unis)	337 965	337 965	26	75 377	51 367	100 %		694 473	15 551
Criteo Do Brazil Desenvolvimento De Serviços De Internet LTDA (Brésil)	5 243	5 243	-	4 603	-7 459	100 %		37 006	2 048
Criteo Australie PTY (Australie)	-	-	16	-	-7 852	100 %		19 866	-510
Criteo KK (Japon)	64	64		70	56 345	66 %		200 146	3 075
Criteo SRL (Italie)	20	20		20	12 470	100 %		44 764	346
Criteo Singapore PTE Ltd (Singapour)	24 083	24 083	10	24 442	-38 777	100 %		29 060	539
Criteo LLC (Russie)	306	306		-	384	100 %		-	-268
Criteo Espana S.L. (Espagne - Madrid)	3	3	-	3	4 798	100 %		36 826	354
Criteo Europa MM S.L. (Espagne – Barcelone)	3	3		3	8 694	100 %	-3 000	-	2 536
Criteo MEA FZ LLC (Dubai)	13	13		12	3 806	100 %		18 105	363
Criteo Reklamcilik Hzimztlari ve Ticaret AS (Turquie)	1 207	1 207	-	208	-1 272	100 %		11 989	98
Criteo Canada Corp. (Canada)	-	-		-	6 880	100 %		21 991	424
Criteo India Private Limited (Inde)	3 140	3 140	5	2 883	-2 985	100 %		13 817	1 293
Criteo Korea Ltd (Corée du Sud)	78	78	2	70	-640	100 %		83 864	160
Criteo Nordics AB (Suède)	5	5	-	9	623	100 %	-1 158	20 078	207
Doobe In Site Ltd (Israël)	4 658	4 658	2	3	-5 259	100 %		-15	-698
Criteo Technology S.A.S (France)	127 129	127 129	155	127 130	-109 896	100 %	-60 000	1	43 467
Bidswitch GmbH (Suisse)	57 973	57 973		20	-5 345	100 %	-3 564	11 965	2 090
Iponweb (Suisse)	12 292	12 292		20	-568	100 %	-1 080	31 479	981
Iponweb Labs AM (Arménie)	5 287	5 287		-	-88	100 %		-	159
Iponweb Labs CY (Chypre)	27 214	27 214		1	365	100 %		3 666	-31 099

Source : Comptes des filiales présentés en principe comptable US GAAP (principe suivi par le groupe dans le cadre de son reporting interne) convertis en Euros.

10.6 Événements postérieurs à la clôture

La Société a revu les événements intervenus entre le 31 décembre 2023 et le 23 février 2024, date de l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration. Aucun événement significatif ne requière un ajustement ou une mention supplémentaire dans les états financiers statutaires au 31 décembre 2023.